



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2017-2-2025

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 8^e jour de décembre 2025, a adopté le règlement numéro RM-2017-2-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjd.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 10^e jour de décembre 2025.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma